



SECURITY COUNCIL

CONSEIL DE SECURITE

OFFICIAL RECORDS

PROCES-VERBAUX OFFICIELS

THIRD YEAR

No. 93

TROISIEME ANNEE

No 93

THREE HUNDRED AND THIRTIETH MEETING

*Held at Lake Success, New York,
on Wednesday, 7 July 1948, at 11 a.m.*

*President: Mr. D. MANUILSKY
(Ukrainian Soviet Socialist Republic).*

*Present: The representatives of the following
countries: Argentina, Belgium, Canada, China,
Colombia, France, Syria, Ukrainian Soviet
Socialist Republic, Union of Soviet Socialist
Republics, United Kingdom, United States of
America.*

158. Provisional agenda (document S/Agenda 330)

1. Adoption of the agenda.
2. The Palestine question:
 - (a) Cablegram dated 5 July 1948 from the United Nations Mediator addressed to the Secretary-General concerning the prolongation of the truce in Palestine (document S/865).

159. Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

160. Continuation of the discussion on the Palestine question

The PRESIDENT (*translated from Russian*): The representative of the United States of America wishes to make a special statement.

Mr. JESSUP (United States of America): I think that the Security Council would wish to note with sympathy the fact that one of the United Nations observers met his death in the course of carrying out his duties for the United Nations in Palestine. Commandant René La Vallière, while riding in his car along one of

TROIS-CENT-TRENTIEME SEANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,
le mercredi 7 juillet 1946, à 11 heures.*

*Président: M. D. MANUILSKY (République
socialiste soviétique d'Ukraine).*

*Présents: Les représentants des pays suivants:
Argentine, Belgique, Canada, Chine, Colombie,
France, Syrie, République socialiste soviétique
d'Ukraine, Union des Républiques socialistes so-
viétiques, Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique.*

158. Ordre du jour provisoire (document S/Agenda 330)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Question palestinienne:
 - a) Télégramme, en date du 5 juillet 1948, adressé au Secrétaire général par le Médiateur des Nations Unies et concernant la prolongation de la trêve en Palestine (document S/865).

159. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

160. Suite de la discussion sur la question palestinienne

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): Je donne la parole au représentant des États-Unis d'Amérique, qui désire faire une déclaration spéciale.

M. JESSUP (États-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Je pense que le Conseil de sécurité désirera manifester son regret d'apprendre que l'un des observateurs des Nations Unies en Palestine a trouvé la mort dans l'exercice de ses fonctions. Au cours d'une tournée, la voiture du commandant René La Vallière a heurté une mine.

the roads, unfortunately met his death when the car ran over a land mine. He was wounded on 5 July and died on 6 July.

I merely wish to call this to the attention of the Security Council in order that due note might be taken of the sacrifice of the life of this servant of the United Nations in the course of his duty.

The PRESIDENT (*translated from Russian*): I am sure the members of the Security Council will wish to endorse the statement made by the representative of the United States.

I now ask the representatives of the following States and interested parties to take their places at the Security Council table: the representatives of the States of Israel, Iraq, Egypt, and Lebanon; and, if I am not mistaken, the representative of the Arab Higher Committee.

The representatives invited by the President then took their places at the Council table.

The members of the Security Council have before them, first, a telegram dated 5 July [*document S/865*] from Mr. Bernadotte proposing an extension of the truce in Palestine. In addition, I am told by the Secretariat that the members of the Security Council have received another document [*document S/863*] of an earlier date from Mr. Bernadotte containing proposals made by him to the Arab and Jewish sides, proposals which will also come under discussion during this debate.

Sir Alexander CADOGAN (United Kingdom): I wish to make a comment before we start on the discussion of this question. I noticed that in inviting certain representatives to the Council table the President introduced an innovation in inviting the representative of the Government of Israel. I doubt whether that is correct. In case any doubt should arise on the subject, I wish to say that the action of the President in inviting to the Council table a representative of the Government of Israel cannot, of course, possibly affect in any way the attitude of my Government in regard to the recognition or non-recognition of that Government. The Security Council cannot commit any of its members in that regard. Consequently, I wish to make it clear that the position of my Government in this matter is entirely and absolutely reserved.

The PRESIDENT (*translated from Russian*): I do not think the members of the Security Council will object if I invite the members of the Council to speak first and the special representatives later. Are there any objections?

Mr. DE LA TOURNELLE (France) (*translated from French*): Notwithstanding the procedure the President has adopted in inviting a certain Government to participate in this discussion, I wish to state, on my Government's behalf, that it reserves its right to complete freedom of action. It has not recognized the State of Israel, and considers that an invitation to the repre-

Le commandant La Vallière, blessé le 5 juillet, est mort le lendemain.

J'ai tenu à rendre compte au Conseil afin qu'il soit pris note du fait que l'un des observateurs des Nations Unies a sacrifié sa vie en accomplissant son devoir.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): Je pense que les membres du Conseil de sécurité se rallieront à la déclaration que vient de faire le représentant des Etats-Unis d'Amérique.

J'invite maintenant les représentants des Etats et des parties intéressées à prendre place à la table du Conseil de sécurité, à savoir: les représentants des Etats d'Israël, de l'Irak, de l'Egypte, du Liban, et, sauf erreur de ma part, le représentant du Haut Comité arabe.

A ce moment, les représentants invités par le Président prennent place à la table du Conseil.

Les membres du Conseil de sécurité sont assis du télégramme de M. Bernadotte, en date du 5 juillet [*document S/865*], qui propose de prolonger la trêve en Palestine. D'autre part, le Secrétariat m'a fait savoir que les membres du Conseil de sécurité avaient reçu un autre document [*document S/863*] émanant également de M. Bernadotte et contenant les propositions que ce dernier avait soumises, tant aux Arabes qu'aux Juifs; ces propositions seront examinées au cours de nos débats.

Sir Alexander CADOGAN (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Avant que nous n'ouvrions le débat, je voudrais présenter une observation. J'ai remarqué que le Président a fait une innovation, en invitant, parmi les représentants conviés à prendre place à la table du Conseil, le représentant du Gouvernement d'Israël. Je me demande si le Président a eu raison. Je voudrais déclarer, pour le cas où il y aurait un doute, que l'invitation à siéger à la table du Conseil que le Président a adressée au représentant du Gouvernement d'Israël ne peut avoir évidemment aucune influence sur la position de mon Gouvernement en ce qui concerne la reconnaissance ou la non-reconnaissance de ce Gouvernement. A cet égard, l'attitude du Conseil de sécurité n'engage pas celle de ses membres; je tiens donc à déclarer que mon Gouvernement entend conserver une entière et absolue liberté d'action.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): Je pense que les membres du Conseil de sécurité ne m'en voudront pas si je donne la parole d'abord aux membres du Conseil et ensuite aux représentants invités à prendre part à nos débats. Y a-t-il des objections?

M. DE LA TOURNELLE (France): En dépit de la procédure que le Président a employée pour inviter certain Gouvernement à siéger à ce débat, je tiens, au nom de mon Gouvernement, à souligner que celui-ci conserve son entière liberté d'action. Il n'a pas, en effet, reconnu l'Etat d'Israël, et il estime qu'une invitation adressée dans ces termes au représentant de ce Gouverne-

sentative of that Government couched in these terms might complicate a situation which is in itself already very delicate.

Mr. EL-KHOURI (Syria): The representatives of the Arab Higher Committee and of the Jewish Agency were invited to sit at the Security Council table under rule 39 of the rules of procedure. They were not invited as representatives of States, but as representatives of the Arab Higher Committee and the Jewish Agency. The Security Council has never recognized the State of Israel, which is a new title given by the President of the Security Council. Therefore, we hope, that the President will adhere to the procedures and practices which have been followed by the Security Council from the beginning by referring to the representative in question as the representative of the Jewish Agency.

Mr. VAN LANGENHOVE (Belgium) (*translated from French*): My Government's position is similar to that of the Government of the United Kingdom and France. It has, up to now, reserved its position as regards the possible recognition of the Government of Israel.

The PRESIDENT (*translated from Russian*): May I, as the representative of a member of the Security Council and not as President, state my Government's point of view on this question? I cannot understand the objections raised here, the more so as we had a similar case during the discussion of the Indonesian question. At that time, we were faced with the question whether the representative of the Indonesian Republic should be invited as the representative of a definite State or simply as representative of one of the opposing parties.

In this case, I think I am following the example of my predecessor as President, Mr. El-Khourî, who forcefully demonstrated that the Indonesian Republic should be invited as a State.

All the arguments used by Mr. El-Khourî then are also applicable to the State of Israel in the present case. Therefore, as the representative of the Ukrainian Soviet Socialist Republic, I support the view that the Security Council should invite the representative of the State of Israel to sit at this table.

Mr. EL-KHOURI (Syria): Inasmuch as the President has quoted a previous formal incident which took place in the Security Council with regard to the Republic of Indonesia, I wish to state that when I made that statement about Indonesia, I relied upon the Linggadjati Agreement [document S/649, page 87] in which the Netherlands Government recognized the Republic of Indonesia as a *de facto* Government exercising authority. Since the interested party, that is, the Netherlands Government, recognized the State of Indonesia as *de facto*, independent and exercising authority, the Council had to

ment risque de compliquer une situation qui est déjà très délicate par elle-même.

M. EL-KHOURI (Syrie) (*traduit de l'anglais*): Les représentants du Haut Comité arabe et de l'Agence juive ont été invités à prendre place à la table du Conseil en application de l'article 39 du règlement; ils n'ont pas été invités en tant que représentants d'Etats, mais en tant que représentants du Haut Comité arabe et de l'Agence juive. Le Conseil de sécurité n'a jamais reconnu "l'Etat d'Israël", c'est une appellation nouvelle qui vient d'être employée par le Président du Conseil de sécurité. Nous espérons donc que le Président suivra les méthodes et pratiques adoptées par le Conseil de sécurité depuis sa création et que, lorsqu'il s'adressera au représentant en question, il l'appellera le représentant de l'Agence juive.

M. VAN LANGENHOVE (Belgique): La position de mon Gouvernement est analogue à celle des Gouvernements du Royaume-Uni et de la France. Mon Gouvernement a jusqu'ici réservé sa décision en ce qui concerne la reconnaissance éventuelle du Gouvernement d'Israël.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): Parlant en ma qualité de représentant d'un membre du Conseil de sécurité, et non pas en tant que Président, je me permettrai d'exposer les vues de mon Gouvernement à l'égard de cette question. Je ne comprends pas les objections qu'on vient de formuler ici; je les comprends d'autant moins, que nous nous sommes trouvés en présence d'un cas analogue lors de l'examen de la question indonésienne. A cette époque, il s'agissait également de savoir s'il fallait inviter la République d'Indonésie en tant qu'Etat constitué ou, simplement, en tant que partie au différend.

J'ai donc suivi, pour ainsi dire, l'exemple de M. El-Khourî, qui m'a précédé au poste de Président et qui a démontré, par des arguments très convaincants, que la République d'Indonésie devait être invitée précisément en tant qu'Etat constitué.

Toutes les considérations énoncées alors par M. El-Khourî valent, en l'occurrence, pour l'Etat d'Israël. C'est pourquoi, en ma qualité de représentant de la République socialiste soviétique d'Ukraine, je suis d'avis que le Conseil de sécurité doit inviter les représentants de l'Etat d'Israël à prendre place à la table du Conseil.

M. EL-KHOURI (Syrie) (*traduit de l'anglais*): Puisque le Président rappelle le débat de procédure qui s'est produit au Conseil de sécurité à propos de la République d'Indonésie, je tiens à déclarer que, lorsque j'ai fait, sur l'Indonésie, la déclaration dont il s'agit, je me suis fondé sur l'Accord de Linggadjati par lequel le Gouvernement des Pays-Bas a reconnu la République d'Indonésie comme Gouvernement *de facto* exerçant l'autorité. Etant donné que l'intéressé, c'est-à-dire le Gouvernement des Pays-Bas, reconnaissait en Indonésie un Gouvernement *de facto*, indépendant et exerçant l'autorité, le Conseil de

deal with it in that form. However, in this case the situation is not similar at all. There is no similarity between this situation and the other one; the Security Council has not recognized the State of Israel and the things that are going on there. For this reason, I must state that the analogy which the President gave is not exactly as he wanted it to be.

The PRESIDENT (*translated from Russian*): As the representative of the UKRAINIAN SOVIET SOCIALIST REPUBLIC, I regret I cannot agree with Mr. El-Khourî's arguments. I have before me the text of the verbatim record of Mr. El-Khourî's speech. I can read it out if necessary, but I would not like to take up the Security Council's time with this matter.

The position which Mr. El-Khourî defended was exactly the same as mine. Just as the Ukrainian delegation is now supporting the invitation to be extended to the State of Israel, so did Mr. El-Khourî—using almost exactly the same arguments—defend his position with regard to the invitation of Indonesia. If necessary, I shall quote his statement in the course of the discussion.

I must point out here that the analogy which Mr. El-Khourî is trying to draw is unfounded. After all, Indonesia did once form part of the Netherlands colonial empire; but we know that the Jews never formed part of Syria, nor of any other Arab State such as Egypt. From that point of view, therefore, there are even more reasons to invite the State of Israel than there were in respect of Indonesia.

In the second place, I think Mr. El-Khourî must agree that we have before us in this connexion the General Assembly's resolution of 29 November 1947,¹ which has not been revoked by the Special Session of the General Assembly which met from 16 April until 14 May of this year. The General Assembly's resolution remains in force and provides for the creation of the independent State of Israel.

Thirdly and lastly, we must take into account the fact that the State of Israel was created at the moment of the expiration of the United Kingdom Mandate and was recognized by a number of States, including the Union of Soviet Socialist Republics, the United States of America, and others. Consequently, we cannot deny this right to the State of Israel, even from the point of view of the *de facto* situation.

Mr. TSIANG (China): In changing the title of the representative of the Jewish Agency, the President acted without authorization from the Security Council. It was an individual act on his part. Therefore, my delegation cannot assign any validity or significance to that new title.

¹ See *Official Records of the second session of the General Assembly, Resolutions*, No. 181 (II).

vait adopter la même attitude. Mais le cas qui nous occupe est d'une toute autre nature, il n'a rien de commun avec le cas que je viens de citer. Le Conseil de sécurité n'a pas reconnu l'Etat d'Israël ni la situation de fait. J'estime donc que le Président fait fausse route en établissant un tel parallèle.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): En tant que représentant de la RÉPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIÉTIQUE D'UKRAINE je ne peux malheureusement pas accepter les arguments de M. El-Khourî. J'ai sous les yeux le compte rendu sténographique de la déclaration de M. El-Khourî et je pourrais, au besoin, en donner lecture, mais je ne voudrais pas que cette question fût perdue du temps au Conseil de sécurité.

M. El-Khourî a soutenu à l'époque la même opinion. De même que la délégation de l'Ukraine demande que l'on invite l'Etat d'Israël, de même M. El-Khourî a insisté pour que l'on invitât l'Indonésie. A l'époque il a présenté des arguments qui étaient presque les mêmes que les nôtres. Au cours des débats qui vont suivre, je pourrai, au besoin, donner lecture de la déclaration de M. El-Khourî.

Ceci dit, il me semble que l'argumentation de M. El-Khourî concernant cette analogie est dénuée de tout fondement. L'Indonésie faisait, malgré tout, partie de l'empire des Pays-Bas; quant aux Juifs, on sait qu'ils n'ont fait partie, ni de la Syrie, ni de l'Egypte, ni d'aucun autre Etat arabe. A ce point de vue, nous avons bien plus de raisons d'inviter Israël que nous n'en avions à l'époque d'inviter l'Indonésie.

En second lieu, M. El-Khourî admettra sans doute que l'Assemblée générale a adopté, le 29 novembre 1947, une résolution à ce sujet et que cette résolution n'a pas été annulée au cours de la session extraordinaire de l'Assemblée qui s'est tenue entre le 16 avril et le 14 mai 1948. Or, les décisions de l'Assemblée générale, qui sont toujours en vigueur, prévoient l'établissement d'un Etat d'Israël indépendant.

Enfin, en troisième lieu, nous ne devons pas oublier que, à l'expiration du Mandat du Royaume-Uni, l'Etat d'Israël s'est effectivement constitué et a été reconnu par un certain nombre de Gouvernements et, notamment, par ceux de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, des Etats-Unis d'Amérique et d'autres Etats encore. Ainsi donc, étant donné cette situation de fait, nous ne pouvons pas refuser ce droit au Gouvernement d'Israël.

M. TSIANG (Chine) (*traduit de l'anglais*): Le Président a modifié le titre du représentant de l'Agence juive sans y être autorisé par le Conseil de sécurité. Il a donc agi à titre individuel. Ma délégation considère donc que ce nouveau titre n'a aucune signification et aucune validité.

¹ Voir les *Documents officiels de la deuxième session de l'Assemblée générale, Résolutions*, No 181 (II).

The PRESIDENT (*translated from Russian*): There are no more members wishing to speak on this question, so I shall now ask the representatives of the parties concerned to make their statements.

Mahmoud Bey FAWZI (Egypt): I did not understand exactly what the President meant by the representatives of the parties when he referred to the representative of Egypt. That is up to him to explain, and I shall not dwell on this point. In any case, in regard to the point which we now have before us, I wanted to say practically the same as every representative, with the exception of the President, has said upon it and, in particular, I subscribe to what the representatives of Syria and China have said. I want to add that my position is not only that the way in which the President has invited the representative of the Jews to sit at this table does not bind anyone or create a precedent: I must also earnestly express the hope that such terminology will not be used any longer, either by the President of the Security Council, or by the Mediator, or by anyone who speaks in the name of the United Nations rather than in his Government's name, or in his own.

Perhaps some people might think this is a matter of no consequence, or that it is of no importance, but every member knows the great importance of precedents in international matters. We cannot allow things to be taken as a precedent or to be repeated; that is dangerous, and it is not correct in any way.

With the President's permission, I want most respectfully to submit that his arguments against what has been said by everyone who spoke here, with the exception of himself, are, at most, seemingly persuasive, but they are really not at all convincing. When he spoke as President of the Security Council, he spoke entirely in the name of the Security Council, yet here there are only three Governments which have recognized a *de facto* authority as the Government of some part of Palestine. This is very vague, and I think that if the President persists in inspiring such innovations, this will only help to make confusion more confused. I again most earnestly and most respectfully hope that this will not be repeated.

Now I should like to dwell very briefly on one point. The President said that he would allow first the members of the Security Council to speak, and then the others who are not members. First of all, the rules of procedure do not say any such thing. There is rule 37 which gives representatives of States which are not members of the Security Council the right to participate, when they are invited, in the discussions of the Council in a matter concerning them; the only limitation is that they will have no right to vote. Also they cannot present proposals, in that their proposals will not be voted upon except when they are submitted by a member of the Security

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): Comme il n'y a plus de membres du Conseil de sécurité qui demandent à parler sur cette question, je donne maintenant la parole aux représentants des parties en conflit.

Mahmoud Bey FAWZI (Egypte) (*traduit de l'anglais*): Je ne comprends pas bien ce que le Président a voulu dire lorsqu'il s'est adressé au représentant de l'Egypte comme à l'un des représentants des parties; mais c'est à lui de nous l'expliquer, et je n'insisterai pas sur ce point. Pour ce qui est de la question que nous discutons actuellement, je partage l'opinion exprimée par tous les membres à l'exception du Président, et j'approuve notamment les déclarations des représentants de la Syrie et de la Chine. Non seulement je tiens à déclarer que la façon dont le Président s'est adressé au représentant de l'Agence juive en l'invitant à s'asseoir à la table du Conseil n'engage personne et ne crée aucun précédent, mais encore je veux exprimer le ferme espoir que l'appellation dont il s'agit ne sera plus employée à l'avenir, ni par le Président du Conseil de sécurité, ni par le Médiateur, ni par quiconque parle au nom de l'Organisation des Nations Unies et non pas au nom de son Gouvernement ou à titre personnel.

Certains penseront peut-être que c'est là une vétille, mais tous les membres du Conseil savent l'importance des précédents en matière internationale. Nous ne pouvons pas permettre la création de certains précédents ou la répétition de certains incidents; ce serait dangereux et, de toute manière, inadmissible.

Que le Président veuille bien me permettre de déclarer, avec tout le respect que je lui dois, que les arguments qu'il a opposés à l'opinion exprimée par tous les autres orateurs peuvent paraître persuasifs, mais qu'ils ne sont nullement convaincants. Le Président du Conseil de sécurité, en tant que tel, parle au nom de tout le Conseil; or, il n'y a ici que trois Gouvernements qui aient reconnu une autorité *de facto* comme gouvernement d'une partie de la Palestine. La situation est donc loin d'être définie. Je suis convaincu que, si le Président continue à encourager des innovations de ce genre, il ne fera qu'ajouter à la confusion. Je voudrais à nouveau exprimer respectueusement l'espoir que cela ne se reproduira pas.

Il est un point dont je voudrais dire quelques mots. Le Président a déclaré qu'il donnerait la parole en premier lieu aux membres du Conseil, puis aux représentants qui n'en sont pas membres. Rien de ce genre n'est prévu dans le règlement. L'article 37 permet aux représentants des Etats qui ne sont pas membres du Conseil de sécurité de participer, lorsqu'ils y sont invités, aux débats du Conseil sur une question qui les concerne, avec cette seule restriction qu'ils n'ont pas le droit de vote et qu'ils ne peuvent pas soumettre de propositions, en ce sens que leurs propositions ne peuvent faire l'objet d'un vote du Conseil que si elles sont présentées par l'un des

Council. Outside of that, there is no limitation; this is as far as the rules of procedure concern us.

Then there is the other point of putting the representatives of States Members of the United Nations on a footing of complete inequality instead of on one of equality with the other Members of the United Nations. In addition, there is the result, if such a procedure is followed, of impeding the representative of a State which is not a member of the Security Council from submitting his remarks or making his statement at the proper moment. This applies both logically and psychologically. If a representative of a State which is not a member of the Security Council is forced every time to defer his statement and his remarks and his answers until the Security Council, and also the President of the Security Council, make their remarks and conclusions and rulings, and then the representative of a State not a member of the Security Council is somehow asked to speak, that, I think, is not right and should not be followed. I could not accept it, and I am sure that the President, on previous occasions when he was invited to the Security Council to sit in the place I now occupy, would not have accepted such a situation. I think it is neither fair nor logical.

General McNAUGHTON (Canada): The Canadian Government has always considered that a representative of the Jewish population of Palestine should be present at all discussions which take place on the Palestine problem in the United Nations, and this attitude has been followed consistently through two special sessions of the General Assembly, at a regular session of the General Assembly, and in the Security Council, where I had the privilege, as President, of inviting the representatives of the Jewish Agency to sit at this table. The Canadian delegation now has no desire to prevent the Jewish representative from appearing under a designation which will best enable him to fulfil his function of representing the Jewish people, but, on the other hand, all proceedings of the Security Council have been based on the understanding that the truce proposals and the negotiations arising out of them would in no way prejudice the political situation in Palestine, pending particularly the outcome of the efforts of the Mediator.

The nature of the discussion which has taken place in this Council this morning has indicated that a decision taken in present circumstances cannot possibly avoid influencing the political situation, and the Canadian delegation does not feel that it can, at the moment, consistently support any action which would have this unfortunate result. The analogy with the Indonesian case, which the President has raised, is unfortunately in our opinion not correct, since, on that occasion, the particular point at issue this morning was not discussed and political consequences did not flow from the action which was then taken.

membres du Conseil. A part cela, le règlement ne prévoit aucune restriction, au moins en ce qui nous concerne.

Un point encore mérite d'être signalé: c'est le fait que les représentants de certains Etats Membres des Nations Unies sont mis dans une situation d'inégalité totale par rapport à d'autres Membres de l'Organisation, au lieu d'être placés sur un pied d'égalité avec eux. En procédant de la sorte, on empêche le représentant d'un Etat qui n'est pas membre du Conseil de sécurité de présenter ses observations ou de faire sa déclaration au moment opportun. C'est une question de logique et de psychologie. Si le représentant d'un Etat qui n'est pas membre du Conseil ne peut jamais présenter d'observations, de déclarations ou de réponse qu'après que les membres du Conseil et le Président ont parlé, ont établi leurs conclusions et pris leurs décisions, si ce n'est, dis-je, qu'à ce moment qu'on songe à inviter un Etat non membre du Conseil à prendre la parole, c'est là un procédé inéquitable et qu'on ne saurait admettre. Je ne saurais l'admettre, pour ma part, et je suis convaincu que le Président ne l'aurait pas accepté non plus lorsqu'il a occupé au Conseil, en d'autres occasions, la place que j'occupe aujourd'hui. J'estime, en effet, que cette situation est contraire à la logique et à l'équité.

Le général McNAUGHTON (Canada) (*traduit de l'anglais*): Le Gouvernement du Canada a toujours estimé qu'un représentant de la population juive de Palestine devait assister à tous les débats qui ont lieu à l'Organisation des Nations Unies sur la question de Palestine; nous ne nous sommes pas départis de cette attitude, au cours des deux sessions ordinaires et au cours de la session extraordinaire de l'Assemblée générale, aussi bien qu'au Conseil de sécurité, à la table duquel j'ai eu l'honneur d'inviter, en tant que Président, les représentants de l'Agence juive. La délégation du Canada ne veut point empêcher les représentants des Juifs de venir ici avec le titre qui leur permette de remplir le mieux possible leurs fonctions de représentants de la population juive; mais, d'autre part, nous avons, pour toutes les délibérations du Conseil de sécurité, pris comme principe que les propositions de trêve et les négociations qui en résulteraient ne préjugeront en aucune manière la situation politique de la Palestine, en particulier tant que nous ne connaissons pas le résultat des efforts du Médiateur.

Il ressort du caractère des débats de ce matin qu'une décision prise dans les circonstances actuelles ne peut pas rester sans influence sur la situation politique, et la délégation du Canada estime ne pas pouvoir, logiquement, appuyer en ce moment une initiative qui aurait ce fâcheux résultat. Je regrette de ne pouvoir accepter l'analogie que le Président a voulu établir avec le cas de l'Indonésie: dans ce dernier cas, en effet, le point sur lequel porte notre débat n'était pas discuté et la décision qui a été prise alors n'entraînait pas de conséquences politiques.

The Canadian delegation, therefore, proposes either that the designation be left unchanged for the time being or, if some change is insisted upon, that the term "representative of Jewish authorities in Palestine" be used in this Security Council.

Mr. JESSUP (United States of America): I had not thought to intervene in this debate, because it seems to me that we are taking perhaps too much time on a question which could be disposed of very simply.

I think that everyone is aware of the fact that the actual name under which the Jewish authorities in Palestine operate and exist is that of the State of Israel and the Provisional Government of Israel representing the State of Israel. As everyone is also aware, my Government has recognized the State of Israel.

The question before the Security Council is one of the designation of those who are to be represented, and that of their representative. It seems to me that the value of the precedent cited by the President is great and that there has been a slight misunderstanding on that point. As I see it, the importance of the precedent in the Indonesian case is that an invitation to take a seat at this table does not involve recognition on the part of the States represented on the Security Council. Therefore, I fully recognize the right of the representatives of the various States constituting the Security Council to make it clear that they are still following that precedent and that, by sitting at the table with the representative of the State of Israel, they are not committing their Governments to the recognition of that State. That would apply in any situation. In other words, this question does not at all involve the problem of recognition. It seems to me to be perfectly appropriate for members of the Security Council to state, as they have stated, that no recognition is involved. But I think that the question of avoiding the actual terminology, in spite of the position of some other States represented here—which we all have well in mind—involves us in unnecessary complications and creates a situation which in reality does not exist.

Therefore it seems to me that the action suggested by the President, and followed by him in asking the representative of the State of Israel to sit at the table, is a simple way of dealing with a factual situation which involves no legal consequences in terms of recognition.

Mr. MUÑOZ (Argentina) (*translated from Spanish*): This discussion of procedure will lead us nowhere. The Council has been convened in order to discuss the prolongation of the truce in Palestine, and in the opinion of my delegation, it should undertake immediately the consideration of this question.

The recognition of foreign Governments is the sovereign privilege of every State; it is evi-

La délégation du Canada propose donc que l'appellation du représentant en question ne soit pas modifiée pour le moment ou que, si l'on tient absolument à y apporter un changement, le Conseil de sécurité emploie l'appellation "représentant des autorités juives en Palestine"

M. JESSUP (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Je ne pensais pas intervenir dans ce débat, car il me semble que nous consacrons beaucoup trop de temps à une question que nous pourrions régler fort simplement.

Chacun sait, je pense, que le nom que portent, en fait, les autorités juives qui existent et agissent en Palestine est celui d'Etat d'Israël, de Gouvernement provisoire représentant l'Etat d'Israël. Chacun sait également que mon Gouvernement a reconnu l'Etat d'Israël.

Il s'agit de savoir quel est le nom à donner ici à ceux qui sont représentés et à leurs représentants. J'attache beaucoup d'importance au précédent invoqué par le Président, mais je crois qu'on l'a mal interprété. A mon avis, le point à retenir dans le précédent de l'Indonésie, c'est qu'une invitation à prendre place à cette table n'implique pas une reconnaissance de la part des Etats membres du Conseil. J'estime donc que les représentants des Etats membres du Conseil ont parfaitement le droit de déclarer qu'ils se conforment simplement au précédent déjà créé et que, en siégeant ici avec le représentant de l'Etat d'Israël, ils n'engagent en rien la position de leurs Gouvernements respectifs quant à la reconnaissance de cet Etat; et il en serait de même en toute situation du même genre. En d'autres termes, la question qui nous occupe n'a rien à voir avec la question de la reconnaissance, et il me semble qu'il est absolument normal que les membres du Conseil de sécurité déclarent, comme ils l'ont fait, que cette question de la reconnaissance n'est pas posée. J'estime par contre que, en évitant les appellations usitées, et cela sans préjudice de la position prise par certains des Etats représentés ici — et nous savons de quels Etats il s'agit — nous créons des complications inutiles et une situation qui, en fait, n'a pas de raison d'être.

Je crois donc que la façon de procéder qu'a proposée le Président, et qu'il a lui-même employée en demandant au représentant de l'Etat d'Israël de prendre place à la table du Conseil, constitue simplement un moyen de répondre à une situation de fait et n'entraîne aucune conséquence d'ordre juridique en ce qui concerne la reconnaissance.

M. MUÑOZ (Argentine) (*traduit de l'espagnol*): Cette discussion sur la procédure ne nous mènera à rien. Le Conseil a été convoqué pour examiner la question de la prolongation de la trêve en Palestine, et ma délégation est d'avis qu'il devrait entreprendre cet examen sans délai.

La faculté de reconnaître un Gouvernement étranger est un attribut de la souveraineté des

dent that this privilege has neither been lost nor abandoned by the Government of Argentina. The terminology used by members of the Council or its President cannot affect this fact.

The PRESIDENT (*translated from Russian*): We are now coming to the end of our discussion, but the representative of the State of Israel has asked to speak.

Mr. EBAN (Israel): With the President's permission, I would postpone my remarks until the substance of this morning's discussion is approached—namely, the cable addressed by the Mediator to the Security Council [*document S/865*].

The PRESIDENT (*translated from Russian*): I recognize the representative of Egypt. However, I hope that he is not going to make a lengthy speech, as we should like to terminate our discussion of this aspect of the question.

Mahmoud Bey FAWZI (Egypt): I shall try to co-operate and not speak for too long a time. However, I hope that the brevity of my remarks will not be taken as a measure of the feeling of resentment which I have at this persistence in instilling into the discussions in the Security Council something which cannot be a contribution to the success of these discussions—something which is very prejudicial to the interests and to the rights of my country.

It is very clear that the use by the President of the terminology which he employed in connexion with inviting the Jewish representative to the Security Council table—and, again, in inviting him to speak—is against the will and against the positions of eight out of the eleven members represented in the Security Council. I repeat: only three representatives here represent countries which have recognized the *de facto* Government of part of Palestine. I cannot at all understand this persistence, while the President is speaking in the name of the Security Council, in using terminology which is contrary to the desire of eight members of the Security Council, not to speak of the others who are not members of the Council but Members—and equal Members—of the United Nations.

I want to go on record as most energetically objecting to the continuance of the use of this terminology.

The PRESIDENT (*translated from Russian*): That is the full right of the representative of Egypt, but my right as President is to make a ruling, and the Security Council will decide whether the President's ruling was correct or not. I am putting this question to the vote. Those in favour of the President's proposal will please raise their hands.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): It seems to me that the correct way to proceed would be

Etats et, incontestablement, le Gouvernement de l'Argentine n'a pas perdu ce privilège et il n'y renonce pas. Cela est vrai, quelle que soit la dénomination utilisée par le Conseil de sécurité ou par le Président.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): Notre discussion touche à sa fin; toutefois, le représentant d'Israël a demandé de faire une déclaration.

M. EBAN (Israël) (*traduit de l'anglais*): Je voudrais que le Président m'autorise à ne présenter mes observations que lorsque le débat portera sur le fond du sujet, c'est-à-dire sur le télégramme que le Médiateur a adressé au Conseil de sécurité [*document S/865*].

Le PRÉSIDENT: Je donne la parole au représentant de l'Egypte, mais, comme nous désirons en finir avec cette question, j'espère qu'il ne parlera pas trop longuement.

Mahmoud Bey FAWZI (Egypte) (*traduit de l'anglais*): Comme le Président me le demande, je m'efforcerai d'être bref. Mais je ne voudrais pas que, pour cela, on se fasse illusion sur le mécontentement que j'éprouve à constater que l'on persiste à introduire dans les débats du Conseil de sécurité un élément qui ne peut contribuer au succès de ses délibérations et porte atteinte aux intérêts et aux droits de mon pays.

Il est parfaitement clair que, en employant cette appellation lorsqu'il a invité le représentant des Juifs à prendre place à la table du Conseil et lui a ensuite donné la parole, le Président a méconnu la volonté et la position de huit membres sur onze du Conseil de sécurité. Je répète: trois membres seulement du Conseil représentent des pays qui ont accordé au Gouvernement d'une partie de la Palestine la reconnaissance de fait. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi le Président, qui parle au nom du Conseil de sécurité, persiste à employer une appellation qui n'est pas admise par huit membres du Conseil, sans parler des autres Etats qui ne sont pas membres de ce Conseil, mais qui sont Membres — et au même titre — de l'Organisation des Nations Unies.

Je tiens donc à bien signifier que je proteste énergiquement contre l'emploi de cette appellation dans la suite des débats.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): C'est là, certes, le droit du représentant de l'Egypte; quant à moi, j'ai le droit, en ma qualité de Président, de statuer sur la question. Le Conseil de sécurité déterminera par un vote s'il accepte ou non la décision présidentielle. Je vais mettre cette question aux voix. Je demande à ceux qui sont en faveur de la proposition du Président de vouloir bien lever la main.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Il me semble que, aux termes du règlement intérieur,

exactly the reverse. We should vote on the question: Who is against the President's ruling? The results of the vote would decide that question. If I am not mistaken, this would be more consistent with the rules of procedure.

The PRESIDENT (*translated from Russian*): Will all those against the President's ruling please raise their hands?

A vote was taken by show of hands, as follows:

In favour of overruling the President's decision: Belgium, Canada, China, Syria, United Kingdom.

No further voting occurred.

The President's ruling was sustained, since there were less than seven votes in favour of overruling it.

Mr. JESSUP (United States of America): Before we pass to the next question, I should merely like to reserve the position of my delegation on the question of the interpretation of our rules of procedure, to whether the question involved here was a point of order.

As far as the precedent for practice in the Security Council is concerned, I feel it necessary to make a reservation on that point.

Sir Alexander CADOGAN (United Kingdom): I share the doubts expressed by the representative of the United States. I do not think the matter was properly a point of order.

General McNAUGHTON (Canada): On behalf of the Canadian delegation, I wish to state that our conception of the proper procedure which should have been followed is that this matter should have been put in the form of an affirmative resolution.

Mr. VAN LANGENHOWE (Belgium) (*translated from French*): I merely wish to point out that a State can be invited to participate in the Security Council's discussions only if Article 32 of the Charter is applied. The Council has taken no decision on this point.

The PRESIDENT (*translated from Russian*): In accordance with rule 30 of our rules of procedure, I declare that since only five votes were cast against the President's ruling, I consider it to remain in force. The other statements will appear in the record. We shall now proceed to the substance of the matter.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I think it would be desirable if, in the discussion of the substance of the matter, the representatives of the parties concerned should be permitted to speak first. This would enable them, in the first place, to inform the Security Council how the truce provided for in an earlier resolution of

il conviendrait de suivre la méthode inverse et de mettre aux voix la question suivante: "Quels sont ceux qui s'opposent à la décision présidentielle?" C'est par un vote que cette question sera tranchée. Sauf erreur de ma part, une telle méthode correspondrait mieux au règlement intérieur.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): Je demande à ceux qui s'opposent à la proposition du Président de vouloir bien lever la main.

Il est procédé au vote à main levée.

Se prononcent pour le rejet de la décision du Président: Belgique, Canada, Chine, Syrie, Royaume-Uni.

Il n'est pas procédé à la contre-épreuve.

Etant donné que moins de sept membres se sont prononcés pour le rejet de la décision du Président, cette décision est maintenue.

M. JESSUP (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Avant que nous ne passions à un autre sujet, je voudrais réserver la position de ma délégation sur l'interprétation qui vient d'être donnée du règlement et sur la question de savoir s'il s'agissait là d'un point d'ordre.

Etant donné que cette procédure peut créer un précédent ou une pratique nouvelle, j'estime nécessaire de faire une réserve.

Sir Alexander CADOGAN (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Je partage les doutes du représentant des Etats-Unis. A mon avis, il ne s'agissait pas d'un point d'ordre au vrai sens du terme.

Le général McNAUGHTON (Canada) (*traduit de l'anglais*): Au nom de la délégation canadienne, je tiens à déclarer qu'à mon sens il convenait, en pareil cas, de poser la question sous la forme d'une motion d'approbation.

M. VAN LANGENHOVE (Belgique): Je désire simplement signaler qu'un Etat ne peut être invité à participer aux débats du Conseil de sécurité qu'en application de l'Article 32 de la Charte. Le Conseil ne s'est pas prononcé sur ce point.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): Etant donné qu'il n'y a eu que cinq voix contre la décision présidentielle, j'estime, en me fondant sur l'article 30 du règlement intérieur, que cette décision est maintenue. Les autres déclarations seront consignées au procès-verbal. Passons maintenant à l'examen de la question quant au fond.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): A mon avis, il faudrait donner la parole tout d'abord aux représentants des parties intéressées, pour qu'ils puissent se prononcer sur la question quant au fond et informer le Conseil de sécurité de la façon dont fut observée la trêve instituée par une résolution de ce dernier [document S/801].

the Council [document S/801] had operated. Such information would be a useful guide to Council members.

The PRESIDENT (*translated from Russian*): A proposal has been made to hear first the representatives of the parties concerned. I think it a sensible one. If there is no objection, we shall invite the representatives of those parties to make their statements.

Mr. EBAN (Israel): I think it will be sufficient at this point if I inform the Council of the stage of the negotiations which have taken place between the Mediator and the Provisional Government of Israel. The Mediator has addressed, specifically and explicitly to the Provisional Government of Israel, a question whether, on the expiration of the truce period, it would agree to a prolongation of that truce under such a time limit and such conditions as might be decided upon in consultation with the parties concerned. I now learn that the Provisional Government of Israel has given its reply to the Mediator which will, therefore, presumably be communicated to the Security Council in due course. I think it would be more in accordance with the procedure of the Security Council if the Mediator's conveyance of that message were awaited.

Jamal Bey HUSSEINI (Arab Higher Committee): I wanted only to refer to this new denomination of the Jewish Agency. For some, probably, it is not so important, but to us it is of essential and vital importance. I was not going to say anything until this question had been decided upon. Now it seems that the President has decided to continue using the denomination. In that case, with all respect to the President and to the Security Council, I believe that we cannot assist in these deliberations as long as that denomination is being used by the Chair.

Jamal Bey Husseini, representative of the Arab Higher Committee, thereupon withdrew.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): We have come to the discussion of the substance of this matter. I feel the other members of the Council must share my wish that we should receive information about the way the truce has operated in Palestine, about its success or failure. That is essential if we are to come to the right decision on the renewal of the truce in accordance with the Mediator's proposal to the Security Council. For reasons not quite clear to me, however, neither of the parties concerned wishes to give such information to the Council; nor is any detailed information available from the Mediator. We all know that he has furnished the Council with such information only from time to time, by means of short telegrams addressed to the President of the Council. As for the parties concerned, they have so far not

Cela aiderait les représentants au Conseil à s'orienter dans cette question.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): On nous a proposé d'entendre tout d'abord les représentants des parties intéressées. Cette proposition me semble raisonnable. S'il n'y a pas d'objection, je vais donner la parole aux représentants des parties en cause.

M. EBAN (Israël) (*traduit de l'anglais*): Je crois qu'il suffira, au stade actuel du débat, que je rende compte au Conseil des négociations qui ont eu lieu entre le Médiateur et le Gouvernement provisoire d'Israël. Le Médiateur a explicitement et expressément demandé au Gouvernement provisoire d'Israël s'il accepterait que la trêve, lorsqu'elle viendra à expiration, soit prolongée pour une période et en des conditions qui seraient fixées en consultation avec les parties en cause. Je viens d'apprendre que le Gouvernement provisoire d'Israël a donné au Médiateur une réponse dont le texte sera vraisemblablement communiqué en temps voulu au Conseil de sécurité. Je crois qu'il serait préférable, eu égard à la procédure suivie par le Conseil, d'attendre que le Médiateur ait transmis cette réponse.

Jamal Bey HUSSEINI (Haut Comité arabe) (*traduit de l'anglais*): Je n'ai d'observation à présenter qu'en ce qui concerne la nouvelle appellation donnée à l'Agence juive; si le fait paraît banal à certains, il est pour nous d'une importance primordiale et vitale. J'attendais qu'une décision eût été prise pour faire une déclaration à ce sujet. Il apparaît maintenant que le Président a décidé de continuer à employer l'appellation dont il s'agit. Dans ces conditions, je voudrais dire, avec tout le respect que nous devons au Président et aux membres du Conseil de sécurité, que nous ne pouvons participer aux délibérations du Conseil tant que le Président continuera d'employer cette appellation.

A ce moment, Jamal Bey Husseini, représentant du Haut Comité arabe, se retire.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Nous avons commencé à examiner cette question quant au fond. Les autres représentants au Conseil de sécurité partagent certainement le désir que je viens d'exprimer. Il nous faudrait des renseignements sur la façon dont la trêve a été observée en Palestine pour savoir si cette trêve a été couronnée de succès ou non. Cela nous permettrait de prendre la décision qu'il convient sur le renouvellement de la trêve proposé au Conseil de sécurité par le Médiateur. Toutefois, pour des raisons qui ne me paraissent pas entièrement claires, aucune des parties ne tient à présenter des renseignements au Conseil de sécurité. Le Médiateur lui non plus ne nous a fourni de renseignements détaillés. On sait que, en fait de renseignements, il s'est borné à adresser, de temps à autre, de brefs télégrammes

given the Council any information at all. For those reasons, the USSR delegation, for one, finds it somewhat difficult to speak on the substance of the question, having nothing to guide it but the Mediator's very brief reports and such information as has appeared in the Press of various countries. We should like to have precise information, above all from the parties concerned, as to how the truce has been implemented. Otherwise, it will be very difficult to discuss the matter, and particularly difficult to adopt a decision.

Sir Alexander CADOGAN (United Kingdom) : I wish to suggest that it might not be so difficult for the Security Council to take a decision on this matter, as has been suggested by the representative of the USSR. It might be, as he suggests, interesting—possibly even useful—to hear statements from both parties indicating their opinion of the manner in which the truce has worked, its efficacy, and so on. But I do rather fear that if we followed that course, we should listen to long, and probably detailed, and—I am afraid—almost certainly conflicting statements from the two parties, and I am not quite sure that that would really help us to make up our minds on this really rather simple and straightforward question. We have a United Nations Mediator on the spot, and hitherto we have—as I think, with great success—left a great deal to his discretion and trusted him to do the best that he could in the circumstances.

Yesterday we had before us a cablegram [document S/865] from the Mediator, and I would quote again the words which he uses in the last paragraph of that message. He says:

“... in the interest of a peaceful settlement of the problem by means of patient and tolerant effort and reciprocal good will, I ask the United Nations, as the United Nations Mediator on Palestine, to urgently appeal to the interested parties to accept in principle the prolongation of the truce ...”

Now, it seems to me—and I believe that it must seem to the President and to the members of the Security Council—that we cannot ignore that appeal. The Mediator on the spot has stated very definitely his opinion that it is desirable to prolong the truce in order to give a possibility for the parties to get together and make some progress, at least, towards an ultimate peaceful settlement acceptable to both. I must also again remind the Security Council that time is getting very short and that the existing truce is due to expire on Friday morning. Today is Wednesday. Therefore, I do hope that the Security Council will trust the Mediator, accept his view of the situation, do what he asks, support him, and give him full authority to use to the utmost the

au Président du Conseil de sécurité. Quant aux parties elles-mêmes, jusqu'à présent elles n'ont rien communiqué au Conseil. Dans ces conditions, la délégation de l'URSS trouve, pour sa part, quelque peu difficile de se prononcer sur la question quant au fond, étant donné qu'elle ne dispose que des courtes communications émanant du Médiateur et des informations qui ont paru dans la presse des différents pays. Nous voudrions avoir des renseignements précis, émanant en particulier des parties en cause, sur la façon dont la trêve a été appliquée. Sinon, il nous serait très difficile d'examiner cette question et, *a fortiori*, de prendre une décision à son sujet.

Sir Alexander CADOGAN (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*) : Je ne pense pas qu'il soit si difficile au Conseil de sécurité de prendre une décision en la matière, contrairement à ce que pense le représentant de l'URSS. Il pourrait être intéressant, et peut-être même utile, d'entendre, comme ce représentant le suggère, l'opinion des deux parties sur l'application de la trêve, son efficacité, etc. Mais, si nous suivons cette méthode, je crains bien que nous n'ayons à entendre de longues déclarations des deux parties, probablement remplies de détails et très probablement contradictoires. Je ne crois pas que cela nous aide vraiment à nous faire une opinion sur une question qui, en réalité, est simple et clairement posée. Un Médiateur de l'Organisation des Nations Unies est sur place; nous lui avons jusqu'ici — à bon escient je crois — laissé une grande liberté d'action, confiants que nous étions qu'il ferait de son mieux.

Nous avons reçu hier un télégramme du Médiateur [document S/865] et je voudrais rappeler le texte du dernier paragraphe de ce message:

“En vue de permettre la poursuite des efforts pour la médiation du différend, et dans l'intérêt d'un règlement pacifique du problème grâce à un effort de patience et de tolérance et à une bonne volonté réciproque, je prie l'Organisation des Nations Unies, en tant que Médiateur des Nations Unies en Palestine, de faire un appel urgent aux parties intéressées afin qu'elles acceptent en principe la prolongation de la trêve pendant une période à décider éventuellement de concert avec le Médiateur.”

Il me semble donc — et je pense que le Président et les membres du Conseil de sécurité seront de cet avis — que nous ne pouvons pas ne pas répondre à cet appel. Le Médiateur, qui est sur place, a déclaré très nettement qu'il y a lieu de prolonger la trêve pour donner aux parties la possibilité de se concerter et d'accomplir au moins quelque progrès vers l'établissement d'un règlement pacifique acceptable pour chacune d'elles. Je rappelle également au Conseil de sécurité que le temps presse, car la trêve actuelle expire vendredi matin, c'est-à-dire après-demain. J'ai donc le ferme espoir que le Conseil de sécurité fera confiance au Médiateur, acceptera son point de vue sur la situation, fera ce qu'il demande, le soutiendra et lui donnera toute auto-

influence that he may have with the parties, in order to urge them to prolong that truce and not to resort again to arms, which would make any settlement more and more remote and more difficult. What harm can the Security Council be doing by urging the prolongation of the truce? The good it can do is to give further time to the Mediator to bring the parties together and to approach a settlement of the matter without further bloodshed, destruction and loss.

Mr. JESSUP (United States of America): The delegation of the United States supports very warmly the adoption of the proposal submitted by the representative of the United Kingdom, which is before us in document S/867. We hope that the Security Council will recognize the urgent nature of the appeal referred to in that proposal. In his remarks just concluded, the representative of the United Kingdom has stressed that aspect of the situation.

In our opinion the problem is not difficult in respect of the action which the Security Council is now called upon to take. The whole Palestine question is clearly not before us for discussion at this time. We have a simple issue. Is the Security Council in favour of continuing the truce?

I believe that, from the standpoint of the Security Council and of the United Nations, a truce *per se* is a success. A truce indicates a cessation of conflict, and surely the purpose of the United Nations is to bring about cessation of conflict when conflict has once broken out.

If the Security Council views this question from the point of view of the alternatives, surely the answer is simple. The alternatives are either the prolongation of the truce or war. The third possibility is not before us at this time. The third possibility would be that a final solution of the Palestine question might be arrived at before the termination of the truce on Friday of this week. Unhappily, we know that that cannot take place. Therefore, we are faced with these simple alternatives: truce or war. I cannot believe that any member of the Security Council can hesitate for a moment in choosing between those two alternatives.

Once we have reached a simple decision of placing the strong support of the Security Council behind the prolongation of the truce, then surely there are many issues in connexion with the Palestine question which may very well engage the attention of the Council. There is no desire, I am sure, on anyone's part, to cut off in any way the fullest debate upon any issue of the Palestine question. We shall want to hear fully from the representatives of the parties and we shall want to hear fully from all the members of the Security Council who wish to express themselves on this question. But at the moment we have an urgent appeal from the Mediator and we have a very short time in which to act.

rité pour exercer l'influence qu'il peut avoir auprès des deux parties, pour qu'il les presse de prolonger la trêve, de ne pas reprendre les armes, ce qui rendrait la question plus difficile à résoudre et reculerait encore plus la perspective d'un règlement. Quel inconvénient peut-il y avoir à ce que le Conseil de sécurité insiste pour que la trêve soit prolongée? Cela peut avoir l'avantage de donner plus de temps au Médiateur pour rapprocher les parties et les mettre sur la voie d'un règlement de la question, sans plus d'effusions de sang, de destructions et de ruines.

M. JESSUP (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): La délégation des Etats-Unis appuie chaleureusement la proposition soumise par le représentant du Royaume-Uni et qui fait l'objet du document S/867. Nous espérons que le Conseil de sécurité comprendra l'urgence de l'appel qu'elle envisage. Cette urgence, le représentant du Royaume-Uni l'a suffisamment soulignée.

Si l'on songe seulement à ce que doit faire le Conseil en ce moment, le problème est simple. Il ne s'agit pas évidemment de discuter maintenant l'ensemble de la question de Palestine; il s'agit simplement de dire si le Conseil de sécurité préconise la continuation de la trêve.

J'estime que, du point de vue du Conseil de sécurité et de l'Organisation des Nations Unies, l'établissement d'une trêve constitue en soi un succès; une trêve, c'est la cessation d'un conflit, et le but des Nations Unies est assurément d'obtenir la cessation d'un conflit qui a éclaté.

Si le Conseil de sécurité veut bien considérer l'alternative devant laquelle il se trouve, la solution est claire. Il faut choisir entre la prolongation de la trêve ou la guerre. Il n'y a pas pour nous, aujourd'hui, d'autre solution possible; car cette autre solution consisterait à obtenir un règlement final de la question de Palestine avant la fin de la trêve, avant vendredi prochain, et nous savons malheureusement qu'on n'y parviendra pas. L'alternative devant laquelle nous nous trouvons est donc simple: c'est la trêve ou la guerre. Je ne peux pas croire qu'un membre quelconque du Conseil de sécurité puisse hésiter un instant à faire son choix.

Lorsque le Conseil aura décidé de préconiser, de toute sa force, la prolongation de la trêve, il aura certes quantité d'autres points à examiner en ce qui concerne la question de Palestine. Personne ne voudrait, je pense, restreindre en quoi que ce soit l'ampleur des débats consacrés à un aspect quelconque de la question de Palestine. Nous voulons entendre tout ce que les représentants des parties ont à dire, et tout ce que les membres du Conseil veulent nous dire en cette matière; mais aujourd'hui, le Médiateur vient de nous adresser un appel urgent et nous n'avons que fort peu de temps pour agir.

I therefore hope that all members of the Security Council will be prepared to move at once to a vote on the proposal of the representative of the United Kingdom—on this very simple issue which is directly before us at this time.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): If the representatives of the United States and the United Kingdom do not wish to take part in the discussion of this question, that is their own affair. They can sit in silence and refrain from participation in the discussion. Those members of the Security Council, on the other hand, who deem it necessary to state their views on the Mediator's proposal, have the full right to do so.

As far as the USSR delegation is concerned, it has something to say on the matter. However, it would, as I have already pointed out, like to ascertain from the parties how successfully the truce has operated in Palestine. We have not sufficient information to enable us to form a complete picture of the way in which the Security Council's resolution on the establishment of a truce [*document S/801*] has been implemented. For some reason, the parties concerned prefer not to mention this at the Security Council meetings; that is up to them. If no one is going to refer to the substance of the question, the USSR delegation will touch upon certain aspects of the question of the truce.

I wish to draw the Council's attention in particular to the fact that reports of several violations of the truce have been published in the Press of some countries. The Council does not know how far these reports correspond to the truth, as no one has furnished it with any detailed and precise information on the subject. Moreover, we know that during the truce certain persons concocted fresh plans on the Palestine question, and, what is more, drew up a proposal based on those plans. It is no accident that this proposal was prepared during the actual period of the truce, when the struggle between the Jews and Arabs had slackened and when no open armed fighting was taking place. That is another fact we cannot ignore.

The representative of the United Kingdom suggests we should act blindly. He submits a resolution and we are expected to raise our hands promptly and vote in its favour. I for one do not wish to vote in favour of that resolution before the situation has been cleared up and before I have obtained information on the implementation of the Council's previous resolution. This is surely a legitimate request. If no one wishes to comply with it, we shall try to find out for ourselves, to the best of our ability.

J'espère donc que tous les membres du Conseil accepteront de voter immédiatement sur la proposition du représentant du Royaume-Uni, c'est-à-dire sur la simple question qui se pose à nous d'une façon directe et immédiate.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Si les représentants des Etats-Unis et du Royaume-Uni ne veulent pas participer à la discussion de cette question, libre à eux. Ils ont le droit de se taire et de ne pas intervenir dans le débat. Quant à ceux des représentants au Conseil qui désirent exprimer leurs vues sur la proposition du Médiateur, ils sont pleinement en droit de le faire.

La délégation de l'URSS, en particulier, a bien des choses à déclarer au sujet de cette question. Mais, comme je l'ai déjà dit, elle voudrait entendre l'opinion des parties sur les résultats de la trêve qui a été instituée en Palestine. Nous ne disposons pas de renseignements suffisants pour nous faire une idée nette sur la manière dont on a appliqué la résolution du Conseil de sécurité relative à la trêve [*document S/801*]. Pour je ne sais quelle raison, les parties en cause préfèrent ne pas en parler au cours de la réunion du Conseil de sécurité. C'est leur affaire. Si personne ne veut traiter de cette question quant au fond, la délégation de l'URSS touchera à certains aspects de la question de trêve.

Je voudrais, notamment, attirer l'attention du Conseil sur le fait suivant: on sait que la presse de plusieurs pays a publié des informations selon lesquelles la trêve aurait été violée à plusieurs reprises. Le Conseil de sécurité ignore si ces communications sont conformes ou non à la réalité, puisque personne ne lui a fourni de renseignements précis et détaillés à ce sujet. D'autre part, on sait que, pendant la durée de la trêve, certains se sont employés à préparer de nouveaux plans concernant la question de Palestine, et qu'ils ont même élaboré une proposition à cet effet. Ce n'est pas un hasard que cette proposition ait été préparée précisément durant la trêve, c'est-à-dire au moment où la lutte entre Juifs et Arabes était arrêtée, ou tout au moins suspendue, et où il n'y avait pas de combats. Nous devrions en tenir également compte.

Le représentant du Royaume-Uni nous propose d'agir en aveugles. Il nous soumet une résolution et il veut que nous nous empressions de lever la main et de voter en sa faveur. Pour ma part, je ne peux pas voter en faveur de cette résolution sans avoir élucidé la situation et sans avoir de renseignements sur la façon dont on a appliqué les décisions précédentes du Conseil de sécurité. La question que je vous pose est parfaitement légitime. Si personne ne veut y répondre, nous essaierons d'y voir clair, nous-même. Nous espérons que nos forces et les moyens dont nous disposons nous permettront de le faire.

Mr. EL-KHOURI (Syria): I am not going to speak now of the numerous incidents by which the truce was violated in Palestine. I shall wait to see whether this question is to be discussed and whether such incidents are to be introduced for our consideration, and I shall have another chance to speak. I wish only to refer now to the document which was distributed to the Security Council this morning, document S/868. This is a paper submitted by the Syrian Government to the United States Government listing a violation by the United States Government of the truce agreement and of the resolution of the Security Council of 29 May [document S/801], of which the first paragraph states:

"Desiring to bring about a cessation of hostilities in Palestine without prejudice to the rights, claims and position of either Arabs or Jews."

The last paragraph of this resolution states:

"Calls upon all Governments to take all possible steps to assist in the implementation of this resolution."

In the meantime, during the truce period the United States Government decided to send a diplomatic representative to the Jewish State in Palestine and to exchange diplomatic relations with it. The Arabs are questioning whether this act on the part of the United States does or does not prejudice the position of both parties during the truce period.

It is quite clear, and everybody would so understand, that since, as the representative of Canada has today said, no political action should be taken pending the results of the efforts of the Mediator, such an act during the truce period is considered by the Arabs as a violation of the truce. Though they were requested to do all in their power for the implementation of the truce agreement, they have taken this step which has just the opposite effect, they have strengthened one side by putting there a representative of the United States Government as a diplomatic representative—Ambassador or Minister, I do not know in what capacity they sent him. That is not impartiality and it is not keeping both parties on the same footing.

For this reason, we consider that some Governments do not care much to help in the implementation of the truce agreement. If the taking of such steps is to continue, then I do not think that the prolongation of the truce period would be of great use. It was decided first that the truce period should last for four weeks, and this period will be at an end in a few days. If there is to be profit in and respect for the truce, and if one side is not to be helped or strengthened against the other—as has happened during this truce period on many instances which I shall not mention now, but with which I shall deal later—I do not know how the United States can explain or justify the act which it has committed during this truce period.

M. EL-KHOURI (Syrie) (*traduit de l'anglais*): Je ne parlerai pas pour le moment des nombreux incidents qui constituent des violations de la trêve en Palestine. J'attendrai, pour en parler, que cette question soit discutée et que ces incidents soient soumis à notre examen. Je voudrais maintenant présenter quelques observations sur le document S/868 que le Conseil a reçu ce matin. Il s'agit d'une note que le Gouvernement syrien adresse au Gouvernement des Etats-Unis pour signaler que le Gouvernement des Etats-Unis a violé l'accord de trêve et est contrevenu à la résolution du Conseil de sécurité en date du 29 mai [document S/801], dont le premier paragraphe est le suivant:

"Désireux de faire cesser les hostilités en Palestine, sans préjudice des droits, revendications et position des Arabes comme des Juifs".

Et voici le dernier paragraphe de cette résolution:

"Invite tous Gouvernements à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer l'application de la présente résolution."

Pendant la période de trêve, le Gouvernement des Etats-Unis a décidé d'envoyer un représentant diplomatique auprès de l'Etat juif de Palestine et d'entretenir des relations diplomatiques avec cet Etat. Les Arabes demandent si une telle action de la part des Etats-Unis affecte ou non la position des deux parties au cours de la période de trêve.

Il est clair et tout le monde le comprendra, qu'étant donné qu'aucune action d'ordre politique ne doit être entreprise, ainsi que le représentant du Canada l'a souligné aujourd'hui, avant que l'on connaisse le résultat des efforts du Médiateur, les Arabes considèrent que cette action au cours de la période de trêve constitue une violation de la trêve. Alors que le Gouvernement des Etats-Unis avait été invité à faire tout son possible pour que l'accord de trêve soit appliqué, il a pris une mesure qui a exactement l'effet contraire, car il a renforcé la position de l'une des parties en lui envoyant un représentant diplomatique — un ambassadeur ou un ministre, je ne sais pas quel est son titre — ce n'est pas là traiter à égalité les deux parties en cause.

Il me semble donc que certains Gouvernements ne s'attachent guère à coopérer à l'application de l'accord de trêve. Si l'on continue à prendre des mesures de ce genre, je ne pense pas qu'il serve à grand-chose de prolonger la trêve. On a, tout d'abord, décidé que la trêve durerait quatre semaines, et ce délai expirera dans quelques jours. Si l'on veut que la trêve serve à quelque chose et soit respectée, si l'on ne veut vraiment pas aider l'une des parties ou renforcer sa position au détriment de l'autre — ainsi que cela s'est produit durant cette période de trêve en bien des cas que je ne citerai pas aujourd'hui, mais dont je parlerai plus tard — je ne sais pas comment les Etats-Unis peuvent expliquer et justifier l'acte qu'ils ont commis pendant cette période de trêve.

Mr. de la TOURNELLE (France) (*translated from French*): As I explained yesterday, I think the Security Council is faced with an extremely urgent situation, and must consequently assume its responsibilities without delay. That is why I hope the Council will proceed to vote as soon as possible—and, if possible, immediately—on the text submitted by the United Kingdom representative.

I know that the representative of the Union of Soviet Socialist Republics has certain objections to this draft resolution and maintains we have no information on the truce, either from the Mediator or the parties concerned. I am surprised by this assertion, as a whole paragraph of document S/865, communicated to us by the Mediator, is devoted to the manner in which the truce has been operating. The Mediator specifically states:

“On the whole, the truce has worked well. There have been complaints from both sides as to the alleged violations of the terms of the truce agreement. There have been instances of violation, but all fighting on a major scale has been stopped, and it can be said quite confidently that the truce has worked well, and by 9 July 1948, neither State will have gained any significant military advantage from its application.”

I consider, therefore, that we have before us an official text. Of course, the Security Council is free to consider the information sent it by the Mediator as null and void. But that would mean utter confusion and we could do no further work here.

I also agree that when we study the conditions in which the truce operated, after the adoption of the text submitted by the United Kingdom, a discussion might usefully be held in the Security Council. There would then be no objection to the Council taking such decisions as it deemed fit, and which might improve the operation of the truce. But I would repeat, as far as the principle is concerned, it is most urgent that the Council should shoulder its responsibilities.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I have already pointed out that the USSR delegation wishes to make a statement on this question, but it is getting late—five minutes past one—and it looks as if I shall have to make that statement at our next meeting. Why does the representative of France think that I object to the United Kingdom resolution? Everyone knows I said nothing of the sort. I have not referred to the United Kingdom resolution as far as its substance is concerned. I only objected to the United Kingdom representative's suggestion that the question should be voted on quickly and without discussion. I said we should first obtain information and ascertain the facts by hearing, at any rate, both the interested parties

M. DE LA TOURNELLE (France): Comme je l'ai indiqué hier [329^{ème} séance], j'estime que le Conseil de sécurité est placé devant une situation qui présente un caractère d'extrême urgence et en raison de laquelle il doit prendre immédiatement ses responsabilités. C'est pourquoi je souhaite que le Conseil procède le plus tôt possible — et, si possible, à l'instant même — à un vote sur le texte proposé par le représentant du Royaume-Uni.

Je sais que le représentant de l'URSS a des objections à ce projet de résolution et assure que nous n'avons aucun renseignement sur la trêve, aussi bien en ce qui concerne le Médiateur que les parties. Je m'étonne de cette assertion, car tout un paragraphe du document S/865, qui nous a été communiqué par le Médiateur, mentionne, en effet, l'application de la trêve. Le Médiateur déclare expressément:

“Dans l'ensemble, la trêve a bien fonctionné. Des plaintes ont été formulées des deux côtés quant à de prétendues violations des conditions de l'accord de trêve. Il y a eu des cas de violation, mais tout combat d'importance a cessé et on peut sans crainte affirmer que la trêve a été respectée et que, à la date du 9 juillet 1948, aucun des Etats n'aura tiré de la trêve un avantage militaire appréciable.”

Il me semble que nous sommes donc en présence d'un texte formel. Il est certain que le Conseil de sécurité peut considérer comme nulles et non avenues les informations que le Médiateur lui envoie. Mais alors, nous tombons dans l'anarchie complète et aucun travail n'est plus possible ici.

Je reconnais également qu'un débat pourrait s'engager utilement devant le Conseil de sécurité lorsque, le texte présenté par le Royaume-Uni ayant été adopté, nous étudierions les conditions dans lesquelles la trêve a fonctionné. Rien ne s'opposerait, à ce moment, à ce que le Conseil prenne telle décision qu'il estimerait convenable et susceptible d'améliorer le fonctionnement de cette trêve. Mais, je le répète, sur le principe même, il y a extrême urgence, et le Conseil doit assumer ses responsabilités.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Comme je l'ai déjà indiqué, la délégation de l'URSS désirait faire une déclaration sur cette question. Mais il se fait tard — il est déjà 13 h. 05 — et je devrai, apparemment, remettre cette déclaration à la prochaine réunion. Pourquoi le représentant de la France croit-il que je m'oppose à la résolution soumise par le représentant du Royaume-Uni? On sait que je n'ai rien dit de pareil. Je n'ai pas touché à la résolution du Royaume-Uni quant au fond. Je me suis tout simplement opposé au désir exprimé par le représentant du Royaume-Uni qui nous a demandé de voter sur cette question le plus vite possible et sans en avoir discuté. J'ai déclaré qu'il fallait tout d'abord obtenir des renseigne-

on the subject of the implementation of the truce.

The representative of France has expressed surprise about my remark that the Security Council does not have at its disposal circumstantial information on the way in which the Palestine truce was implemented. By way of argument, he pointed out that a whole paragraph in the Mediator's communication is devoted to the results of the truce. Surely it is ridiculous to assert that these results can be set forth in a single paragraph. We must have some modicum of information on the way in which the truce was implemented. Without it we should be taking decisions in the dark. If other representatives on the Council like to vote blindly for or against any given proposal, that is their affair, but I, as the representative of the USSR, have my own opinion on this matter and I shall raise my hand in favour of any given proposal deliberately and not automatically.

Mr. JESSUP (United States of America): Of course, the representative of the USSR, like any other representative here, will follow his conscience and his instructions in determining his vote on any particular question which is proposed. I do feel, in view of the urgency of this matter, which has been stated several times, that the other members of the Security Council would appreciate it if the representative of the USSR would let us know what these points are in his mind which lead him to question the desirability of encouraging the parties to continue with the truce. If he is unwilling to state them before lunch—as he was unwilling to state them yesterday afternoon [329th meeting]—I assume that, in accordance with his suggestion yesterday, we would have two meetings on the Palestine question today, and the Security Council could reassemble promptly after lunch—I would hope at 2.30—in order that we may proceed with this matter and reach a decision on the resolution before us, before it is too late.

The PRESIDENT (*translated from Russian*): If the members of the Security Council feel we should hold a meeting this afternoon, it can of course be arranged. I personally think that the questions which will be raised are too important and too grave to be dealt with in a matter of two or three hours. It would be better to devote a whole day to them. We have wasted time today on various discussions on procedure, with the result that we have failed to deal with those questions on which the Security Council must pronounce its opinion.

The question of the truce is not merely a military one; it has important and complex political aspects, and we shall have to discuss these as well. We have various documents for that purpose.

ments et les examiner, c'est-à-dire qu'il fallait entendre les déclarations des deux parties sur la façon dont on avait appliqué la trêve.

Le représentant de la France se déclare quelque peu surpris de ma déclaration selon laquelle le Conseil de sécurité ne disposerait pas de renseignements détaillés sur la manière dont on a observé la trêve en Palestine. Il indique à ce propos que, dans sa communication, le Médiateur a consacré tout un paragraphe aux résultats de la trêve. Il est vraiment ridicule d'affirmer qu'on puisse exposer les résultats de cette trêve dans un seul paragraphe. Il nous faut au moins quelques renseignements sur la façon dont on a appliqué cette trêve. Faute d'avoir ces informations, nous prendrions notre décision en aveugles. Les représentants au Conseil qui sont capables de voter en aveugles pour ou contre une proposition sont libres de le faire. Quant à moi, en ma qualité de représentant de l'URSS, j'ai mon opinion personnelle à ce sujet. Quand je lève la main pour telle ou telle proposition, j'entends le faire en toute connaissance de cause.

M. JESSUP (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Le représentant de l'URSS, comme tous les membres du Conseil, se laissera guider, bien entendu, par sa conscience et par les instructions qu'il a reçues, lorsqu'il votera sur toute question. Mais, étant donné l'urgence du problème actuel, urgence sur laquelle on a insisté à diverses reprises, je pense que les membres du Conseil seraient reconnaissants au représentant de l'URSS de leur faire connaître ce qui le porte à douter qu'il y ait lieu d'encourager les parties à prolonger la trêve. S'il n'est pas disposé à nous dire ses raisons avant le déjeuner — de même qu'il n'était pas disposé à le faire hier après-midi [329ème séance] — j'estime que, conformément à ce que le représentant de l'URSS a proposé hier, nous devrions tenir aujourd'hui deux séances sur la question de Palestine, c'est-à-dire que le Conseil devrait se réunir à nouveau immédiatement après le déjeuner — disons à 14 h. 30 — afin que nous puissions poursuivre le débat et prendre une décision sur la résolution qui nous est soumise avant qu'il soit trop tard.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): Si les membres du Conseil de sécurité estiment qu'il y aurait lieu de nous réunir cet après-midi, nous pourrions, bien entendu, le faire. Pour ma part, je pense que les problèmes que nous avons à examiner sont trop importants et trop graves pour que nous puissions les épuiser en deux ou trois heures. Il serait préférable de leur consacrer une journée entière. Aujourd'hui, nous avons perdu beaucoup de temps à discuter des questions de procédure, ce qui nous a empêchés d'examiner les problèmes dont le Conseil de sécurité est saisi.

La question de la trêve n'est pas seulement une question militaire. C'est une question politique, fort importante et fort complexe. Cet aspect politique, nous aurons à l'examiner également; d'ailleurs il existe plusieurs documents à ce sujet.

I shall, therefore, ask the Council whether it would not be better to hold a meeting at 11 a.m. tomorrow with the aim of concluding the meeting—that is, achieving results—during the day; or do the members of the Council insist on meeting this afternoon?

Mr. TSIANG (China): I would much prefer that the Security Council should meet this afternoon and, if necessary, sit until a very late hour.

The PRESIDENT (*translated from Russian*): I am also prepared to go on with this meeting for some time.

The President continued in Russian:

I just want to make a remark about the time of the meeting. I suggest we should meet at 3 p.m.

Sir Alexander CADOGAN (United Kingdom): If the President calls the meeting for 3 p.m., I hope he will appeal to all of our colleagues to be prompt. As the President himself has said, this is going to take a long time and if we do not actually get to work before 3.30, we shall be here rather late. Therefore, if the meeting is going to be held at 3 p.m., we should all try to be punctual.

The PRESIDENT (*translated from Russian*): I have noted the United Kingdom representative's statement.

The meeting rose at 1.15 p.m.

THREE HUNDRED AND THIRTY-FIRST MEETING

Held at Lake Success, New York, on Wednesday, 7 July 1948, at 3 p.m.

President: Mr. D. MANULSKY (Ukrainian Soviet Socialist Republic).

Present: The representatives of the following countries: Argentina, Belgium, Canada, China, Colombia, France, Syria, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.

The agenda was that of the 330th meeting (document S/Agenda 330).

161. Continuation of the discussion on the Palestine question

At the invitation of the President, Mahmoud Bey Fawzi, representative of Egypt; Mr. Eban, representative of Israel, and Mr. Azkoul, representative of Lebanon, took their places at the Security Council table.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): When discussing the possibility of extending the truce

Je voudrais donc demander aux membres du Conseil s'il ne serait pas préférable de fixer la prochaine réunion du Conseil à demain, 11 heures, pour que nous puissions terminer la discussion et aboutir à un résultat, au cours de la journée même; ou bien les membres du Conseil insistent-ils pour que la séance ait lieu cet après-midi?

M. TSIANG (Chine) (*traduit de l'anglais*): Je préférerais que le Conseil se réunît cet après-midi et prolonge sa séance, s'il le faut, jusqu'à une heure avancée.

Le PRÉSIDENT: Je suis également prêt à continuer cette séance longtemps.

Le Président poursuit en russe:

Je voudrais simplement faire une remarque au sujet de l'heure de la réunion; je propose que notre prochaine séance ait lieu aujourd'hui à 15 heures.

Sir Alexander CADOGAN (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Si le Président décide que la séance aura lieu à 15 heures, j'espère qu'il demandera à tous les membres d'être à l'heure. Comme le Président lui-même l'a déclaré, le débat sera long et si nous ne commençons pas à délibérer avant 15 h. 30, nous devrons siéger jusqu'à une heure tardive. Si la séance a lieu à 15 heures, il faut que nous essayions tous d'arriver à l'heure dite.

Le PRÉSIDENT: Je prends note de la déclaration du représentant du Royaume-Uni.

La séance est levée à 13 h. 15.

TROIS-CENT-TRENTE ET UNIÈME SEANCE

Tenue à Lake Success, New-York, le mercredi 7 juillet 1948, à 15 heures.

Président: M. D. MANULSKY (République socialiste soviétique d'Ukraine).

Présents: Les représentants des pays suivants: Argentine, Belgique, Canada, Chine, Colombie, France, Syrie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique.

L'ordre du jour est celui de la 330ème séance (document S/Agenda 330).

161. Suite de la discussion sur la question palestinienne

Sur l'invitation du Président, Mahmoud Bey Fawzi, représentant de l'Egypte; M. Eban, représentant d'Israël, et M. Azkoul, représentant du Liban, prennent place à la table du Conseil.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): En examinant la possibilité de prolonger la trêve en